



## **NOTE DE SYNTHÈSE SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR** **CONSEIL DU 23 JUILLET 2020 - 18h30 à CAZILHAC**

### **Ordre du jour 1 : Election du 2<sup>ème</sup> vice-président**

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que Monsieur le Préfet de l'Hérault a accepté la démission de Monsieur Daniel Célérier de ses fonctions de vice-président de la communauté de communes à la date du 18 juin 2020.

Il convient donc de procéder à l'élection d'un nouveau vice-président, en charge des finances.

Pour rappel Il s'agit d'un scrutin secret uninominal à trois tours.

### **Ordre du jour 2 : Désignation des délégués à l'office de tourisme Cévennes Méditerranée**

Afin de représenter la communauté de communes, il convient de désigner 8 représentants titulaires (dont le Président de la communauté de communes de droit) et 8 suppléants.

### **Ordre du jour 3 : Désignation des délégués au Syntoma**

La communauté de communes doit désigner 9 titulaires et 9 suppléants pour siéger au sein du Syntoma.

Conformément à l'article 31 de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 « Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale et des délégués des syndicats mixtes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre. »

### **Ordre du jour n°4 : Désignation des délégués au GAL Cévennes**

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant

### **Ordre du jour n° 5 : Désignation des délégués au syndicat mixte Ganges-Le Vigan**

En application des nouveaux statuts, la communauté de communes doit désigner 10 titulaires et 10 suppléants.

Tout comme pour le Syntoma, les délégués peuvent être des conseillers municipaux.

### **Ordres du jour n°6 : Désignation des délégués à l'EPTB Vidourle**

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant

### **Ordre du jour 7 : Désignation des délégués à la mission locale Garrigues et Cévennes**

La communauté de communes doit désigner 3 délégués titulaires et 3 suppléants pour siéger à la mission locale.

### **Ordre du jour n°8 : Désignation des délégués à l'association « Cévennes-Pic Saint Loup »**

Conformément aux statuts de l'association « Grand Pic Saint Loup – Cévennes », il convient de désigner 6 représentants titulaires et 6 suppléants.

### **Ordre du jour n°9 : Désignation d'un délégué à Territoire 34**

Il convient de désigner 1 représentant titulaire et 1 suppléant.

### **Ordre du jour n°10 : Modification de la commission MAPA pour les dépenses de fonctionnement**

Compte tenu de la démission de Monsieur Célérier de ses fonctions de vice-président en charge des finances et du principe édicté pour la composition de cette commission, il est nécessaire de procéder à une modification de la commission MAPA.

### **Ordre du jour n°11 : Modification de la commission MAPA pour les dépenses d'investissement**

Comme pour l'ordre du jour précédent, compte tenu de la démission de Monsieur Célérier de ses fonctions de vice-président en charge des finances et du principe édicté pour la composition de cette commission, il est nécessaire de procéder à une modification de la commission MAPA.

### **Ordre du jour n°12 : Subventions aux associations dans le cadre des actions jeunesse 2020**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil de Communauté les projets faisant l'objet d'une demande de subvention au titre des actions jeunesse 2020 « 1<sup>o</sup> appel à projet ».

Ils ont été présentés et examinés par la Commission « Éducation, Enfance et Jeunesse » le 07 juillet 2020, les membres de la Commission proposent de soutenir les projets comme exposé ci-après.

Il est également demandé de procéder aux versements des subventions selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous :

<b>Nom de l'association</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant de la subvention accordé</b>	<b>1<sup>er</sup> versement, acompte de 70%</b>	<b>2<sup>e</sup> versement, solde 30%</b>
Exhale	Les Romanesques	2 500.00€	1 750.00€	750.00€
<b>Nom de l'association</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant de la subvention accordé</b>	<b>Versement</b>	
Cs Agantic	Théâtre Plein Feu	400.00€	400.00€	

### **Ordre du jour n°13 : Subvention aux particuliers dans le cadre de l'OPAH**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que dans le cadre de l'OPAH, la communauté de communes intervient financièrement par le biais de subventions aux particuliers en fonction de critères établis dans la convention qui régit ce dispositif.

Nom du bénéficiaire	Commune	Type de travaux	occupant/bailleur	Montant subvention
M Wenceslas VIEL	GANGES	ENERGIE	PO	700 €
MME Carine MATHIEU	BRISSAC	ENERGIE	PO	332 €
M_MME Claude DUSFOUR	LAROQUE	ENERGIE	PO	197 €
SCI TIBE	34190 GANGES	ENERGIE	PB	500 €
Mr Yves OLIVE	34190 GANGES	AUTONOMIE	PO	428 €
Mme DOLORES CARIBENT	BAUZILLE DE PUTOIS	AUTONOMIE	PO	305 €
Mme ARLETTE AUFFRET	LAROQUE	AUTONOMIE	PO	267 €
Mme SANDRA SOULAGES	34190 GANGES	ENERGIE	PO	363 €

### **Ordre du jour n°14 : Fixation des tarifs du théâtre pour la saison 2020/2021**

Lors de la commission culture du 06 juillet 2020, il a été proposé de modifier les tarifs de la place plein tarif et tarif réduit pour la prochaine saison du fait de l'installation d'un logiciel permettant de réserver et payer les places via internet, ce qui génère une commission pour la communauté de communes.

Les autres tarifs restent inchangés, et la grille tarifaire proposée au conseil est la suivante :

Plein tarif : 13 € la séance

Tarif réduit (*chômeurs, RSA, étudiants et – de 26 ans*) : 7 € la séance

Tarif comité d'entreprise : 6 €

Abonnement : Tarif plein à partir de 30 € (3 spectacles minimum) soit 10 € le spectacle

Tarif réduit à partir de 18 € (3 spectacles minimum) soit 6 € le spectacle

Tarif unique (liste de spectacle concernés prédéfinie) : 6 €

Séance scolaire : 4 €

Dispositif « sors ton ado » : billet gratuit pour l'ado qui accompagne l'adulte

Tarif « jeune atelier de théâtre » : 4 €

Tarif « saison pour vous » : 4 €

Tarif spectacle de Noël des ALSH : -Entrée 3 € par personne

-Gratuit pour les enfants de moins de 2 ans et pour le 3<sup>ème</sup> enfant

-Gratuit pour les centres de loisirs du territoire

Tarif mise à disposition du théâtre : 360 € la journée

### **Ordre du jour n°15 : Demande de subvention pour le théâtre auprès de la Région Occitanie**

Monsieur le Président expose au conseil de communauté qu'il convient de solliciter le conseil régional Occitanie pour financer une partie de la saison 2021 du Théâtre Albarède à hauteur de 30 000 € afin de

pouvoir développer dans les meilleures conditions le projet artistique et son rayonnement sur le bassin de vie du territoire.

Le projet artistique s'appuie sur le triptyque :

- diffusion pluridisciplinaire faisant une belle part aux compagnies départementales
- soutien à la création régionale (3 résidences dans le cadre du Collectif Enjeux)
- recherche et implication des publics via un programme d'éducation artistique et d'actions culturelles auprès des écoles de la communauté de communes, des collèges et des lycées.

### **Ordre du jour n°16 : Demande de subvention pour le théâtre auprès de la DRAC Occitanie**

Monsieur le Président expose au conseil de communauté qu'il convient de solliciter la DRAC Occitanie pour financer le projet du Théâtre Albarède à hauteur de 20 000 € pour ce qui concerne le programme d'éducation artistique et culturelle 2021 afin de pouvoir développer dans les meilleures conditions le projet de recherche et d'implication des publics du bassin de vie du territoire.

L'action du théâtre concernant l'éducation artistique et culturelle rayonne sur le territoire de la Communauté de Communes ainsi que sur le bassin de vie Sud Cévennes, prenant en compte les élèves de la Cité scolaire André Chanson du Vigan et le collège de Saint Hyppolite du fort.

Il s'agit d'aiguiser la curiosité des enfants, de susciter des émotions et de développer leur imaginaire, tout en permettant de se former un esprit critique par :

- L'accompagnement des élèves et des enseignants, les centres de loisirs, les familles et les associations.
- Des résidences d'auteurs et des mises en scène partagées entre professionnels et amateurs.
- Des ateliers théâtre animés par une intervenante qualifiée.
- L'organisation du « festival Plein Feu » par des adolescents à destination des adolescents et du grand public.

### **Ordre du jour n°17 : Demande de subvention pour le théâtre auprès du Conseil Départemental du Gard**

Monsieur le Président expose au conseil de communauté qu'il convient de solliciter le conseil départemental du Gard pour financer une partie de la saison 2021-2022 du Théâtre Albarède à hauteur de 5 000 € afin de pouvoir développer dans les meilleures conditions le projet artistique et son rayonnement sur le bassin de vie du territoire.

### **Ordre du jour n°18 : Lancement d'une étude sur la place de la culture dans le développement territorial**

Comme cela l'a été présenté tant en commission aménagement du territoire et ruralité lors des discussions sur le projet de territoire qu'en commission culture il semble intéressant de mener une réflexion sur la place de la culture dans le développement de notre territoire.

Pour mener à bien ce travail, il est proposé de lancer une étude, avec la DRAC Occitanie. Ces services vont nous aider à identifier nos besoins en terme d'étude, à rédiger le cahier des charges et à la financer.

### **Ordre du jour n°19 : Lancement d'une étude sur le service de collecte des déchets avec l'ADEME**

Après discussion dans le cadre de la commission collecte et traitement des déchets, il est apparu opportun de lancer une étude globale sur ce service.

Cette étude a notamment pour but :

- de faire un état des lieux de nos pratiques en terme de collecte (matériel, tournées, types de déchets collectés...),

-de faire des propositions sur différents points tels que l'organisation de la collecte, le type de matériel, les déchets à collecter...

-de faire une étude de l'impact financier et fiscal des diverses propositions.

Il est proposé de se faire accompagner par l'ADEME pour la rédaction du cahier des charges, le suivi de l'étude et le financement de celle-ci.